Les temps de l'indicatif : formes simples et composées

Fiche de révision CRPE · 8 min de lecture · Programme de français du cycle 4 (BO n° 10 du 5 mars 2026), « Maitriser la composition des formes verbales pour identifier un temps et le conjuguer », cinquième, quatrième et troisième (temps simples, temps composés, participes passés)

Identifier le temps d'une forme verbale, c'est reconnaître son radical, sa terminaison et, pour les temps composés, son auxiliaire. Cette compétence de conjugaison est attendue dans la phase d'étude de la langue de l'écrit 1.

Ce que le jury attend

Dans la phase d'étude de la langue, le candidat doit reconnaître le temps d'une forme verbale, la conjuguer correctement, et expliquer sur quoi il s'appuie : la terminaison pour un temps simple, l'auxiliaire et le participe passé pour un temps composé. Le programme de cycle 4 demande de « découvrir, comprendre et mémoriser » la composition des formes verbales, puis d'identifier tous les temps d'un texte en raisonnant sur leur morphologie (BO 2026, cinquième, quatrième et troisième).

Une forme verbale : un radical et une terminaison

Une forme verbale conjuguée est formée d'un radical et d'une désinence (Eduscol, niveau I, p. 33). La terminaison porte les marques de temps et de personne (BO 2026, cinquième). Dans *je chantais*, le radical est *chant-* et la terminaison *-ais* ; c'est cette terminaison qui permet d'identifier l'imparfait.

Le radical peut varier d'une forme à l'autre. C'est pourquoi la conjugaison s'apprend à partir des radicaux, et non à partir d'une seule forme.

Les temps simples

Le mode indicatif comporte cinq temps simples : le présent, l'imparfait, le futur, le passé simple et le conditionnel présent (Eduscol, niveau I, p. 36). Pour le verbe *chanter*, cela donne *je chante*, *je chantais*, *je chanterai*, *je chantai* et *je chanterais*.

> **EXEMPLE**
>
> Pour le verbe *parler* : *je parle* (présent), *je parlais* (imparfait), *je parlerai* (futur), *je parlai* (passé simple), *je parlerais* (conditionnel présent). Pour le verbe *sortir* : *je sors* (présent).

Le futur est appelé « futur simple » dans le programme du cycle 4 ; Eduscol emploie le terme « futur », que cette fiche retient. Pour les verbes du premier groupe, le conditionnel est au futur ce que l'imparfait est au passé simple : *je chanterai* / *je chanterais*, *je chantai* / *je chantais* (Eduscol, niveau I, p. 36).

À RETENIR

- Un temps simple tient en une seule forme verbale.
- Le présent, l'imparfait, le futur, le passé simple et le conditionnel présent sont des temps simples de l'indicatif.
- Les terminaisons, et non la seule présence du radical, permettent de les distinguer.

Les temps composés

Le mode indicatif comporte aussi des temps composés, formés au moyen de l'auxiliaire *être* ou *avoir* et du participe passé (Eduscol, niveau II, p. 143). Eduscol cite cinq temps composés : le passé composé, le plus-que-parfait, le passé antérieur, le futur antérieur et le conditionnel passé (niveau II, p. 144).

EXEMPLE

- *j'ai parlé* : passé composé (auxiliaire *avoir* au présent, participe *parlé*).
- *j'avais parlé* : plus-que-parfait (auxiliaire à l'imparfait).
- *j'eus parlé* : passé antérieur (auxiliaire au passé simple).
- *j'aurai parlé* : futur antérieur (auxiliaire au futur).
- *j'aurais parlé* : conditionnel passé (auxiliaire au conditionnel présent).
- *je suis sorti(e)* : passé composé avec l'auxiliaire *être*.

Les exemples d'Eduscol montrent que l'auxiliaire est conjugué au temps simple correspondant : au présent pour le passé composé, à l'imparfait pour le plus-que-parfait, au passé simple pour le passé antérieur, au futur pour le futur antérieur, au conditionnel présent pour le conditionnel passé. Le temps composé est donc reconnaissable à ses deux éléments : un auxiliaire conjugué et un participe passé.

MÉTHODE

Pour identifier un temps composé :

1. repérer le participe passé ;
2. repérer l'auxiliaire qui le précède (*ai*, *avais*, *eus*, *aurai*, *aurais*, *suis*, etc.) ;
3. lire le temps de l'auxiliaire : c'est lui qui donne le temps du verbe composé.

Le participe passé : les terminaisons

Le participe passé relève des modes non personnels (Eduscol, niveau I, p. 36). Le programme demande de mémoriser les particularités orthographiques des participes passés en *-é*, *-i* et *-u* (BO 2026, quatrième). Ces trois terminaisons se retrouvent dans des participes passés comme *parlé* (-é), *fini* (-i) ou *lu* (-u).

Quand le participe passé est employé avec *être* ou *avoir*, il peut s'accorder. Cet accord fait l'objet d'une notion distincte, traitée ici : la conjugaison du temps composé vient d'abord.

L'impératif : un mode, et non un temps de l'indicatif

L'impératif est un mode distinct de l'indicatif (Eduscol, niveau I, p. 38). Son présent comporte trois formes : *chante*, *chantons*, *chantez*. Son passé comporte des formes avec un auxiliaire : *aie fini*, *ayons fini*, *ayez fini*.

Eduscol signale une erreur fréquente : ajouter un *-s* à la deuxième personne du singulier des verbes du premier groupe. On écrit *chante* et *traverse*, sans *-s* (niveau I, p. 38).

Les pièges à éviter

- **Confondre le futur et le conditionnel présent.** *Je chanterai* et *je chanterais* ont le même radical ; seule la terminaison change, et avec elle le temps.
- **Confondre le passé simple et l'imparfait.** *Je chantai* et *je chantais* sont deux temps distincts : le passé simple est un temps simple, l'imparfait aussi.
- **Confondre le passé composé et le passé simple.** *J'ai parlé* est un temps composé ; *je parlai* est un temps simple, qui ne prend pas d'auxiliaire.
- **Dire « mode conditionnel ».** Le conditionnel est un temps de l'indicatif (Eduscol, niveau I, p. 36 ; niveau II, p. 144). L'expression « mode conditionnel » relève d'une tradition encore vivace dans l'usage scolaire (Eduscol, niveau I, p. 36) : on peut la signaler sans l'employer.
- **Ajouter un *-s* à l'impératif.** *Chante !* et non *Chantes !* pour la deuxième personne du singulier du premier groupe.

À RETENIR

- Un temps simple tient en une seule forme ; un temps composé associe un auxiliaire conjugué et un participe passé.
- Le conditionnel est un temps de l'indicatif. L'impératif est un mode distinct.
- Le passé composé est un temps composé ; le passé simple est un temps simple.

Pour aller plus loin

Le verbe, qui porte la conjugaison, est présenté avec les autres natures de mots dans la fiche sur les classes de mots. Le verbe est aussi le pivot de la phrase simple : la fiche sur la phrase simple et la phrase complexe montre comment le groupe verbal s'organise autour de lui. Les valeurs des temps, le conditionnel et le subjonctif ont chacun leur notion propre, non traitée ici : ce qu'un temps exprime ne se déduit pas de sa seule forme.

Sources

1. Programme de français et de mathématiques du cycle 4 (arrêté du 18 février 2026, NOR MENE2602912A, BO n° 10 du 5 mars 2026), annexe 1, Grammaire, « Maitriser la composition des formes verbales pour identifier un temps et le conjuguer » : cinquième (temps simples et composés) ; quatrième (plus-que-parfait, passé antérieur, futur antérieur, conditionnel passé ; participes passés en -é, -i, -u) ; troisième (identifier tous les temps d'un texte), consulté le 02/11/2026
2. La grammaire du français — Terminologie grammaticale (Eduscol, DGESCO), niveau I, 3.2.1.1, p. 33 (radical et désinence) ; niveau I, 3.2.2.2, p. 36 (temps de l'indicatif, statut du conditionnel) ; niveau I, 3.2.2.4, p. 38 (mode impératif) ; niveau II, 3.9.5.1 A, p. 143-144 (temps simples et composés, statut du conditionnel), consulté le 02/11/2026

Rédigée le 02/11/2026, seconde vérification en cours.